



Commission
européenne

DÉVELOPPER SON JUMELAGE

JANVIER 2026



Près de 4 500 collectivités territoriales engagées avec près de 6 500 partenaires européens.



Le jumelage est la plus ancienne et la plus répandue des formes d'actions internationales des collectivités territoriales. C'est un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance européenne, tout en permettant aux citoyens de s'ouvrir à d'autres cultures et d'échanger autour de problématiques communes.



Approfondir les liens avec sa commune de jumelage c'est également se familiariser avec Bruxelles et s'engager, éventuellement à l'avenir, dans plusieurs projets européens.

Des financements pour développer son jumelage

Le programme CERV (Citizens, Equality, Rights and Values)

Il propose des subventions aux projets de jumelage et à la création de réseaux de villes : échanges thématiques, événements citoyens, ateliers de formation.

Priorités : promouvoir l'engagement civique, le dialogue interculturel, les droits fondamentaux et les valeurs européennes.

Exemples d'actions : Rencontres de citoyens pour échanger sur des enjeux communs, actions de sensibilisation aux valeurs européennes, échange de bonnes pratiques.

Certains dispositifs bilatéraux

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ou le Fonds citoyen Franco-allemand accompagnent les projets de collectivités jumelées avec l'Allemagne.

Le programme Erasmus +

Le programme Erasmus+ finance aussi des projets de coopération entre communes, notamment pour des actions d'échange avec un volet éducatif ou formatif.

Priorités : promouvoir l'engagement civique, le dialogue interculturel, les droits fondamentaux et les valeurs européennes.

Exemples d'actions : Rencontres de citoyens pour échanger sur des enjeux communs, actions de sensibilisation aux valeurs européennes, échange de bonnes pratiques.

La mission "Villes intelligentes et climatiquement neutres" du Programme Horizon Europe

Elle propose des aides pour renforcer les liens entre villes engagées sur les questions climatiques à travers son programme de villes jumelles.

Des réseaux de conseil



En dehors des financements, l'Union européenne peut apporter un soutien aux collectivités jumelées, notamment grâce à la mobilisation du réseau EUROPE DIRECT. Ce dernier propose régulièrement des activités de sensibilisation à l'Union européenne et à sa citoyenneté.



Les communes peuvent également bénéficier du soutien de l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) pour les accompagner dans leur jumelage.



Programme CERV - Comité de jumelage de St-Yrieix (Charente)

En lien avec la Pologne depuis 27 ans, le Comité de Jumelage de St-Yrieix favorise les liens et les échanges culturels avec le déplacement d'une délégation de 32 personnes en 2024

Le programme CERV a pris en charge l'entièreté du budget soit 8 455 euros.

Jumelages et projets européens : les points communs

L'Union Européenne (UE) offre ses possibilités de financement à travers de nombreux appels à projet.

Des projets qui doivent généralement rassembler des acteurs de plusieurs États européens.

C'est pourquoi le jumelage peut être vu comme une première expérience de projet européen qui donnera aux communes les bases sur lesquelles s'appuyer si elles décident de se lancer dans un projet de financement.

Les partenariats noués dans le cadre de jumelages constituent par ailleurs des liens précieux pour de futures candidatures.

EN SYNTHÈSE

Les objectifs



Renforcement des liens culturels pour permettre aux citoyens de se rencontrer et de découvrir d'autres cultures.

Partage de bonnes pratiques et d'expertise, sur des thèmes comme la transition écologique, la gestion de l'espace public, l'inclusion ou l'intergénérationnel.

Engagement citoyen, pour inciter les citoyens à participer à des projets locaux et européens favorisant l'implication et le sentiment d'appartenance à l'UE.

Les dispositifs



Programme CERV
Programme Erasmus+

Les interlocuteurs



Les centres EUROPE DIRECT
AFCCRE et Conseil des communes et des régions d'Europe



ALLER PLUS LOIN

- 🕒 Replay du Webinaire « Les jumelages de villes, un levier de coopération européenne au service des territoires » avec le CIDEM - Point de contact CERV et l'AFCCRE
- 🕒 CIDEM Point de contact du programme "Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs"
- 🕒 Réseau EUROPE DIRECT : 52 centres en France pour informer et dialoguer sur l'UE



L'Europe
des communes

European union 2026

L'Europe des communes : <https://ec.europa.eu/l-europe-des-communes>

contact : comm-rep-mrs@ec.europa.eu